

Merci de nous faire parvenir votre témoignage à l'adresse suivante :

CFHE
17 Boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris

Article 17

Protection de l'intégrité de la personne

Toute personne handicapée a droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres.

Questions

Les questions suivantes sont extraites du rapport de l'IDA (International Disability Alliance) :

« DOCUMENT D'ORIENTATION- De l'usage effectif des Mécanismes Internationaux de contrôle et de suivi des Droits de l'Homme pour la protection des Droits des personnes Handicapées »

Elles sont simplement destinées à vous orienter dans votre réflexion. Votre témoignage ne doit pas obligatoirement s'appuyer sur ces questions.

Merci de nous précisez si vous êtes une personne handicapée, un parent, un proche, un professionnel...

- La législation permet-elle des interventions médicales et d'autres sortes d'interventions réalisées contre la volonté de la personne, ou sans son consentement entièrement libre et éclairé ? Si oui, l'État prévoit-il de modifier la législation et de proscrire ces pratiques?
- Quelles mesures existent, le cas échéant, pour protéger contre de telles interventions? Quelle est leur efficacité?